

AGREMENTS

ARRETE N° 2007-2256

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR**

VU le code du travail et notamment l'article L 434-10,

VU le décret n° 82-390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs de commissaires de la République de région, à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans la région et aux décisions de l'Etat en matière d'investissements publics,

VU la circulaire DRT n° 12 du 27 septembre 1983 du Ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale,

VU l'avis émis par le comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle d'Ile de France suite à sa consultation écrite du 14 novembre 2007,

VU les arrêtés préfectoraux n° 84-875 du 27 mars 1984, n° 84-1511 du 11 juillet 1984, n° 84-1747 du 27 août 1984, n° 84-2185 du 23 octobre 1984, n° 85-311 du 24 janvier 1985, n° 85-1259 du 14 mai 1985, n° 85-1535 du 21 juin 1985, n° 85-2874 du 11 décembre 1985, n° 86-611 en date du 5 mai 1986, n° 86-682 du 17 juillet 1986, n° 87-497 du 25 mai 1987, n° 88-189 du 22 février 1988, n° 88-993 du 17 octobre 1988, n° 88-1343 du 31 décembre 1988, n° 89-845 du 20 septembre 1989, n° 90-115 du 8 février 1990, n° 90-1374 du 31 décembre 1990, n° 91-787 du 26 juin 1991, n° 92-732 du 8 juillet 1992, n° 93-1724 du 31 décembre 1993, n° 95-416 du 19 avril 1995, n° 95-2863 du 29 décembre 1995, n° 96-1158 du 7 juin 1996, n° 97-2665 du 19 novembre 1997, n° 98-1462 du 6 août 1998, n° 99469 du 29 mars 1999, n° 99-1170 du 21 juin 1999, n° 98-3056 du 30 décembre 1999, n° 2000-647 du 3 mai 2000, n° 2000-2042 du 17 octobre 2000, n° 2000-2878 en date du 15 décembre 2000, n° 2001-1413 du 16 juillet 2001, n° 2001-2946 du 4 décembre 2001, n° 2003-2255 du 28 octobre 2003, n° 2004-186 du 5 février 2004, n° 2004-1923 du 5 octobre 2004, n° 2004-2404 du 10 décembre 2004, n° 2005-448 du 4 avril 2005, n° 2005-1353 du 20 juillet 2005 et n° 2005-2256 du 17 novembre 2005, n° 2006-1140 du 20 juillet 2006, n° 2007-523 du 13 avril 2007 du Préfet de la région Ile de France, portant agrément d'organismes habilités à dispenser la formation économique aux membres titulaires des comités d'entreprise,

SUR proposition du Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la région Ile de France,

ARRETE

Article 1 : les organismes figurant ci-dessous peuvent organiser, conformément à leurs dossiers de demande, des stages de formation économique au bénéfice des membres titulaires des comités d'entreprise:

JDS AVOCATS
17 rue de l'Indépendance
93000 Bobigny

Article 2: Le Préfet, Secrétaire Général de la préfecture de la région d'Ile de France et le Directeur Régional du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France.

Fait à Paris, le 21 DEC. 2007
Signé : Pierre-André PEYVEL